



FONCTIONS PUBLIQUES INFORMATIONS

FONCTIONS
PUBLIQUES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

FPI DDI n° 5 - Septembre 2014

Directions
Départementales
Interministérielles

SPECIAL DDI

Compte rendu du Comité Technique du 17 septembre 2014

Le comité technique était présidé par Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement, Serge LASVIGNES.

La délégation CFDT était composée de Stéphane BOUTORINE (DDT 69), Serge WEILAND (DDCSP28), Thibaut FAVIER (DDPP91).

L'ordre du jour :

1. Approbation des PV des CT DDI des 27 février et 17 avril 2014.
2. Qualité de vie au travail en DDI.
3. Bilan social 2013.
4. Organisation du suivi de situations signalées en DDI.

Point : Votre Qualité de vie au travail en DDI

Depuis la création de ce CT, la CFDT n'a eu de cesse de demander que le CT des DDI s'empare des problématiques nombreuses sur l'Hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

La Direction du 1^{er} ministre, DSAF a réuni les organisations syndicales le 4 septembre 2014, afin de préparer le présent CT et a présenté un projet de protocole d'accord sur ce thème. Celui-ci n'a pas fait l'unanimité en raison de son contenu et de sa présentation sans aucune concertation préalable. Au CT, 11 jours plus tard, la DSAF propose le même contenu en changeant le titre de « protocole » à « feuille de route » !

Sans entrer dans le détail un élément important se détache dans le corps du texte. Ce nouveau document, non discuté auparavant propose un comité national de suivi HSCT en lieu et place d'un CHSCT des DDI ou d'un CT en formation CHSCT des DDI.

Pour la CFDT, et comme nous l'avons indiqué depuis la création de ce CT DDI, nous restons convaincus que les sujets inhérents au CHSCT doivent être traités localement dans chacune des DDI.

Cependant, et comme nous vous en avons fait part à plusieurs reprises, et l'actualité récente nous donne malheureusement encore raison, certains CHSCT des DDI ne peuvent traiter tous les sujets, en raison de refus de quelques directeurs, renvoyant les problèmes sur les ministères.

Le renvoi de responsabilité est aussi un sport de haut niveau pratiqué par les plus hautes administrations. Ce fait est dû à la pratique de la patate chaude facilitée par la complexité du pilotage des DDI car quand il y a un litige entre une direction de DDI et un agent ou quelques agents dans une DDI, on retrouve le dilemme de la poule et de l'œuf. Le problème relève-t-il de l'organisation-fonctionnement de la DDI ou de la mise en œuvre de la mission ministérielle. Est-ce le responsable de l'organisation-fonctionnement (service Premier Ministre) ou celui de la mission (service du ministre concerné par la mission et par la gestion de carrière de l'agent) ?

Ces éléments pourraient amuser s'il n'y avait pas dans certains lieux des conséquences dramatiques.

